

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 30 905 888 DT et un résultat de la période de 478 048 DT.

– Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 30 Septembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

– Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2022, 15,29 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 4,71 % au-dessous du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 26 179 185,397 DT au 30 Septembre 2022, et représente une quote-part de 84,71 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 4,71 % au-dessus du seuil de 80 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par CAP OBLIG SICAV et émises ou garanties par UNIFACTOR sous forme des certificats de dépôt s'élève, au 30 Septembre 2022, à 3 455 559 DT, représentant ainsi une quote-part de 11,18 % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 1,18 % au-delà du seuil de 10 % autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 Octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN ARRETE
AU 30/09/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<u>ACTIE</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	19 227 583	17 248 229	16 411 169
AC1a Actions et valeurs assimilées		500 186	1 329 694	847 573
AC1b Obligations et valeurs assimilées		18 727 397	15 918 535	15 563 596
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		11 678 305	13 734 605	13 180 066
AC2a Placements monétaires	4.3	10 989 546	12 490 265	11 961 912
AC2b Disponibilités		688 758	1 244 340	1 218 154
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		30 905 888	30 982 834	29 591 235
<u>PASSIE</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	23 224	22 044	23 037
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	6 255	6 023	6 186
Total Passif		29 479	28 067	29 223
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	29 640 802	29 794 485	28 080 686
CP2 - Sommes distribuables		1 235 607	1 160 282	1 481 326
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		120	22	21
CP2b Sommes distribuables de la période		1 235 487	1 160 260	1 481 305
Actif Net		30 876 409	30 954 767	29 562 012
Total Passif et Actif Net		30 905 888	30 982 834	29 591 235

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/09/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille- titres</u>	<u>4.2</u>	299 365	830 587	274 095	534 613	805 338
PR1a	Dividendes		-	-	-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		299 365	830 587	274 095	534 613	805 338
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.4</u>	242 984	603 722	218 382	718 188	928 792
	Revenus Nets des placements		542 349	1 434 309	492 477	1 252 801	1 734 130
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.8</u>	(72 843)	(201 454)	(68 966)	(184 651)	(253 311)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		469 506	1 232 855	423 511	1 068 150	1 480 819
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>4.9</u>	(9 572)	(26 572)	(8 963)	(24 178)	(33 113)
	Résultat d'exploitation		459 934	1 206 283	414 548	1 043 972	1 447 706
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(91 285)	29 204	(11 467)	116 288	33 599
	Sommes distribuables de la période		368 649	1 235 487	403 081	1 160 260	1 481 305
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		91 285	(29 204)	11 467	(116 288)	(33 599)
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		(9 129)	(14 164)	14 554	(13 716)	(15 453)
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-	-	-	-	-
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		27 243	107 811	2 495	78 856	98 469
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		478 048	1 299 930	431 597	1 109 112	1 530 722

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR
LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/09/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND		Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	478 048	1 299 929	431 597	1 109 112	1 530 722
a-	Résultat d'exploitation	459 934	1 206 283	414 548	1 043 972	1 447 706
b-	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(9 129)	(14 164)	14 554	(13 716)	(15 453)
c-	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	27 243	107 811	2 495	78 856	98 469
d-	Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>	-	(933 241)	-	(1 023 685)	(1 023 685)
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	-2 574 175	947 708	(504 978)	7 325 756	5 511 391
a-	<u>Souscriptions</u>	4 193 780	30 404 748	6 407 898	32 689 826	36 653 768
	Capital	4 038 548	29 352 118	6 192 929	31 710 067	35 484 857
	Régularisation des sommes non distribuables	14 423	69 822	13 582	44 234	55 022
	Régularisation des sommes distribuables	140 809	982 808	201 387	935 525	1 113 889
b-	<u>Rachats</u>	(6 767 955)	(29 457 040)	(6 912 876)	(25 364 070)	(31 142 377)
	Capital	(6 512 326)	(27 904 256)	(6 685 584)	(24 279 364)	(29 780 830)
	Régularisation des sommes non distribuables	(23 525)	(51 215)	(14 438)	(35 266)	(51 053)
	Régularisation des sommes distribuables	(232 104)	(1 501 569)	(212 854)	(1 049 440)	(1 310 494)
	Variation de l'actif net	(2 096 127)	1 314 397	(73 381)	7 411 183	6 018 428
AN4	<u>Actif net</u>					
a-	Début d'exercice	32 972 536	29 562 012	31 028 148	23 543 584	23 543 584
b-	Fin d'exercice	30 876 409	30 876 409	30 954 767	30 954 767	29 562 012
AN5	<u>Nombre de Parts</u>					
a-	Début d'exercice	314 528	275 985	297 865	219 750	219 750
b-	Fin d'exercice	290 215	290 215	293 008	293 008	275 985
	Valeur liquidative	106,391	106,391	105,645	105,645	107,115
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,97%	5,80%	5,68%	5,26%	5,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 Septembre 2022 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2022 à 19 227 583 DT et se répartit comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'actif net
	Obligations et Valeurs assimilées	213 050	18 288 545	18 727 397	60,65 %
	Emprunts d'Etat	151 050	14 432 295	14 698 456	47,60 %
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C	20 000	500 000	507 168	1,64 %
TN0008000630	BTA 6 % 10/2023	1 050	932 295	981 176	3,18 %
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	90 000	9 000 000	9 159 696	29,67 %
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	20 000	2 000 000	2 044 272	6,62 %
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	2 000 000	2 006 144	6,50 %
	Emprunts de Sociétés	62 000	3 856 250	4 028 941	13,05%
TN0003600483	ATB 2007-1	3 000	18 750	19 158	0,06 %
TN0007780067	ABC 2020-1	10 000	600 000	614 608	1,99 %
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10 000	800 000	837 264	2,71 %
TN0007310428	HL 2017-03	3 500	70 000	73 044	0,24 %
TN0007310469	HL SUB 2018-1	3 500	70 000	71 655	0,23 %
TN0007310485	HL 2018-2	1 000	40 000	42 131	0,14 %
TN0007310535	HL 2020-2	10 500	840 000	902 840	2,92 %
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	1 000 000	1 039 976	3,37 %
TN0002101996	TL 2018-1	3 500	70 000	71 792	0,23 %
TN0002102150	TLF 2021-1	2 000	160 000	165 749	0,54 %
TN0002102101	TLF 2019-1	2 500	100 000	102 374	0,33 %
TN0003900248	UIB 2009-1	2 500	87 500	88 350	0,29 %
	Titre des OPCVM	26 050	500 030	500 186	1,62 %
TNUR2EE3X1V2	SALAMETT CAP	26 050	500 030	500 186	1,62 %
	Total	239 100	18 788 575	19 227 583	60,65 %

Les titres ayant connu des mouvements au cours du troisième trimestre 2022 se présentent comme suit :

	désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/06/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2022
	Obligations et Valeurs assimilées	170 000	2 000 000	82 500	82 500	0	2 000 000
	Emprunts d'Etat	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
TNRGVSC8DE36	EMPT NAT 2022 T3 CB	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
	Emprunts de Sociétés	170 000	0	82 500	82 500	0	0
TN0007310402	HL 2017/2	70 000	0	70 000	70 000	0	0
TN0003900248	UIB 2009/1	100 000	0	12 500	12 500	0	0
	Titre des OPCVM	1 598 909	1 550 032	2 676 154	2 648 911	27 243	500 030
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	1 598 909	1 550 032	2 676 154	2 648 911	27 243	500 030
	Total	1 768 909	3 550 032	2 758 654	2 731 411	27 243	2 587 530

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2022 au 30 Septembre 2022 totalisent 830 687 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01-07-2022	Du 01-01-2022	Du 01-07-2021	Du 01-01-2021	Du 01-01-2021
	Au 30-09-2022	Au 30-09-2022	Au 30-09-2021	Au 30-09-2021	Au 31-12-2021
Revenus des Emprunts d'Etat	222 656	587 129	182 000	231 941	413 940
Revenus des obligations de Sociétés	76 709	243 459	92 095	302 672	391 398
Total	299 365	830 587	274 095	534 613	805 339

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Septembre 2022 à 10 989 546 DT contre 11 961 912 DT au 31/12/2021. Le détail des placements monétaires à la date du 30 Septembre 2022 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2022	% de l'actif net
	Placement à terme	4 000 000	4 037 944	13,08 %
	PLT 05/12/2022 8,03 %	2 000 000	2 009 152	6,51 %
	PLT 10/10/2022 8,01 %	2 000 000	2 028 792	6,57 %
	Certificats de dépôt	6 915 235	6 951 602	22,51 %
TNH5RYIAIM19	CD 9.02% 12/10/2022 BTK LEASING	990 102	997 822	3,23 %
TNLWMY8EG1K7	CD 8.03% 10/10/2022 ATB	499 110	499 199	1,62 %
TN3AMAKZZKM0	CD 8.03% 02/10/2022 ATB	1 492 023	1 499 734	4,86 %
TN8PN6KZ62W1	CD 9.53% 30/11/2022 UNIFACTOR	2 453 507	2 469 004	8,00 %
TNFR7Z9XW1A4	CD 9.53% 05/12/2022 UNIFACTOR	981 384	986 555	3,20 %
TN3YONKVRP02	CD 9.03% 8.03% 09/10/2022	499 110	499 288	1,62 %
	Total	10 915 235	10 989 546	35,59%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 603 722 DT pour la période allant du 01 janvier 2022 au 30 Septembre 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2022.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période Du 01-07-2022 Au 30-09-2022	Période Du 01-01-2022 Au 30-09-2022	Période Du 01-07-2021 Au 30-09-2021	Période Du 01-01-2021 Au 30-09-2021	Période Du 01-01-2021 Au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	74 361	164 956	74 743	220 238	287 890
Revenus des certificats de dépôts	168 623	438 767	143 639	497 950	640 902
Total	242 984	603 722	218 382	718 188	928 792

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.
Elle s'élève à 23 224 DT au 30 Septembre 2022 contre 23 037 DT au 31 décembre 2021.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2022	Valeur au 30/09/2021	Valeur au 31/12/2021
Retenue à la Source	3 161	3 161	3 161
TCL à payer	492	392	444
Redevances CMF	2 602	2 470	2 581
Total	6 255	6 023	6 186

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2022 au 30 Septembre 2022 s'élève à 2 096 127 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(2 464 766)
Variation de la part Revenu	368 640
Variation de l'Actif Net	(2 096 126)

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2022 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/06/2022	Souscription s réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2022
Montant :	32 002 326	4 038 548	6 512 326	29 528 548 (*)
Nombre de titres :	314 528	39 692	65 912	290 215
Nombre d'actionnaires	683	29	-52	660

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 30/09/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2022
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	29 528 548
Variation des +/- values potentielles sur titres	(14 164)
+/- values réalisées sur cession de titres	107 811
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	18 607
Capital au 30.09.2022	29 640 802

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-07- 2022 au 30-06- 2022	Période du 01-01- 2022 au 30-09- 2022	Période du 01-07- 2021 au 30-06- 2021	Période du 01-01- 2021 au 30-09- 2021	Période du 01-01- 2021 au 31-12- 2021
Rémunération du gestionnaire	72 843	201 454	68 966	184 651	253 311
Total	72 843	201 454	68 966	184 651	253 311

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2022 s'élève à 72 843 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01-07-2022 Au 30-09-2022	Période Du 01-01-2022 Au 30-09-2022	Période Du 01-07-2021 Au 30-09-2021	Période Du 01-01-2021 Au 30-09-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Redevance CMF	8 161	22 571	7 727	20 688	28 381
Autres Impôts et Taxes	0	200	0	200	200
TCL	1 410	3 801	1 236	3 290	4 532
Total	9 572	26 572	8 963	24 178	33 113